

**UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE ISSUE DE LA LUTTE DE LIBÉRATION:
LE MOUVEMENT AUTOGESTIONNAIRE NE EN 1962
DANS DES FERMES DE COLONS ET SES IMPLICATIONS**

Nourredine ABDI

L'objet de la communication est de préciser les conditions de la naissance l'été 1962, de cette économie éminemment solidaire, qu'est l'autogestion et la durée de son fonctionnement en tant que telle. Ce sur quoi, les indications disponibles demeurent imprécises, celles fournies par la propagande, l'ayant emporté sur celles rendant compte de la réalité. Je le fais en me mettant en scène dans cette intervention, ayant à partir de l'été 1962, apporté mon soutien à la formation des premiers comités de gestion en tant que membre de l'UGTA. A cet effet, avec une poignée de personnes plus ou moins proches de l'agriculture, j'organisais dans le cadre de cette Centrale, la précédente Fédération des Travailleurs Agricoles tombée en désuétude depuis 1954, du fait des événements, après avoir encadré jusqu'à 40.000(1). Une Fédération Nationale des Travailleurs de la Terre, (la FNTT), se substituera à elle en décembre 1964, avec l'appui du ministère de l'Agriculture et l'Office National de la Réforme Agraire(ONRA).

Notre autre préoccupation étant de présenter cet exemple de promotion d'une économie sociale à un moment où s'imposent à nouveau des choix en ce qui concerne la dynamisation de l'économie, dont celle de secteurs industriels hors hydrocarbures. Effet, la relance de l'activité par la promotion de cette économie solidaire dans les fermes abandonnées, l'été 1962, par les colons, avait largement contribué à éviter un effondrement économique souhaité et dans une certaine mesure préparé par des milieux hostiles à l'accession de l'Algérie à son indépendance.

1- De la réforme agraire par le fellah a celle par l'ouvrier agricole des fermes des colons :

Avec l'arrêt des combats en mars 1962 et à la veille de cette accession du pays à sa souveraineté en juillet, la situation se présenta subitement sous un jour plutôt favorable à l'évolution du monde rural, secteur le plus marqué par la domination coloniale et le plus touché par plus de sept ans et demi de guerre. Ceci avec l'abandon de fermes par de nombreux colons, ce que personne n'avait pu prévoir.

La cause en avait été la pression exercée en milieu rural par l'ALN à travers ses wilaya(2). S'y s'ajouta la technique de la terre brûlée utilisée par l'OAS juste la veille de l'indépendance. Tout ceci finit par dissuader quant à la possibilité de continuer à vivre en Algérie, surtout hors des villes, plus de la moitié de la population d'origine européenne laquelle comptait un million de personnes. D'où la difficulté pour le colonat agraire, surtout parmi les colons ayant les fermes les moins grandes, de se maintenir, au point que fut abandonné près des deux tiers des

2,7 millions d'hectares, qu'il contrôlait. Ce à quoi s'ajoutait aussi une «carence» de l'autorité publique, avec une certaine désorganisation et un désengagement de l'administration et autres établissements habituellement au service des colons lesquels se trouvèrent ainsi abandonnés à eux-mêmes. De plus, l'été 1962, il y eut plusieurs centres de pouvoir, l'un au dit Rocher Noir (Boumerdès), l'autre partagé entre Tlemcen et Alger, enfin d'autres ayant pour siège les wilaya.

Le mérite de la prise en main des fermes vacantes en revient aux ouvriers agricoles d'abord et avant tout. Il est vrai qu'on ne peut fermer une exploitation agricole comme n'importe quelle entreprise. Ce qui a abouti à la poursuite du fonctionnement de fermes sans les colons qui en étaient les propriétaires. Aussi, ne peut-on pas dire que, comme dans d'autres secteurs de l'économie, dans l'agriculture, à savoir dans les fermes vacantes, il a fallu mettre au travail les ouvriers, ils l'ont fait par eux-mêmes, en supposant qu'ils se soient arrêtés de le faire. La ferme constituant à la fois leur cadre de vie autant et même plus que celui de leur travail. Elle les tient autant et plus qu'ils ne la tiennent, sans possibilité d'en sortir et de quelque existence que ce soit, autre. La ferme était devenu leur monde, depuis le temps, soit plusieurs générations, qu'ils avaient quitté leur milieu d'origine, n'ayant plus grand chose à voir avec le monde des fellah avec lequel ils avaient plus ou moins rompus. Et ce ne sont pas les recommandations que put donner, lors de son départ, le colon, plus ou moins persuadé de récupérer par la suite la ferme, qui ont été déterminantes dans la poursuite de l'activité par le collectif ouvrier.

J'ajouterai que l'ouvrier agricole a agi ainsi de façon responsable, mais aussi neutre, dans l'esprit dans lequel il avait travaillé et vécu jusque là. Même si la solidarité entre les membres des collectifs ouvriers se justifiait d'abord par le fait qu'ils ne pouvaient qu'en tant qu'ensembles, se maintenir dans leurs fermes: rien ne permet de dire qu'il y eut une forte tendance en leur sein à s'en approprier, du moins individuellement. Ce qui n'a pu être le cas que de quelques uns de leurs membres plus ou moins haut placés, tels des chefs de culture, et plus ou moins liés à quelques intérêts à l'extérieur de l'exploitation et plutôt influencés par eux.

D'ailleurs, c'est davantage dans ce rapport avec l'extérieur de l'exploitation, que se pose généralement cette question de la destination de la propriété de l'exploitation. Des interventions de l'extérieur de l'exploitation se sont manifestées sur ce plan. Elles ont parfois tendu à contre carrer cette propension ouvrière à la poursuite de l'activité dans le cadre d'un collectif ouvrier, dans le but d'y mettre fin en faveur des visées sur la dévolution de la ferme suite à sa vacance. Ainsi, de particuliers généralement du secteur privé, qui entendaient mettre à profit cette situation et ce à un titre ou à un autre. L'un d'eux, un commerçant de Blida soutenu par le sous-préfet de cette ville, invoqua, documents à l'appui, l'appartenance à sa famille, avant 1870, de l'importante ferme Souidani Boudjema, ex-Chéris, mise en autogestion dans des conditions rocambolesques. D'autres leur participation à la lutte de libération, ceci au point où Grégory LAZAREV put dire : «A ce moment précis, le combattant des maquis, le djounoud, n'est pas pour l'ouvrier un libérateur

mais un concurrent», tout en reconnaissant que son installation dans la ferme a été peu fréquente(3). Si le collectif s'est généralement opposé à ces tentatives, ce n'est pas parce qu'il voulait se réserver la propriété de la ferme qu'il occupait, mais parce qu'ils n'en attendaient rien de bon de ces intrus, craignant de finir par être autant et peut-être plus exploités par eux qu'il ne l'avait été par le colon, au cas où il changerait de patrons dans ces conditions. Même l'administration ne trouvait pas mieux parfois que de perturber le fonctionnement de comités de gestion, plutôt que d'accepter d'en être débordée(4). Or, le collectif ouvrier entendait se préserver, en préservant en même temps sa ferme. Ceci comme avaient réagi les travailleurs de divers secteurs, en vue préserver l'entreprise contre les tentatives de sabotage, dont celles d'éléments de l'OAS à la veille de l'indépendance, avant l'apparition du mouvement autogestionnaire.

De tout ceci résulta une situation entièrement nouvelle que rien ne laissait présagée. Jusque-là c'était la paysannerie algérienne qui était considérée comme la base à partir de laquelle pouvait être achevée la décolonisation dans l'Algérie une fois indépendante, de la même façon que sur elle avait reposé pour une grande part l'effort de la guerre pour l'indépendance. On considérait que le secteur moderne de l'agriculture contrôlé par les colons, aussi important soit-il, resterait à l'écart, ne pouvant être entamé qu'avec la mobilisation justement de ces fellah, dans le cadre d'une réforme agraire qui en assurerait l'intégration. Ce qui n'était que justice, puisqu'il en résulterait en même temps une réparation envers cette paysannerie qui a été plus combative et affectée durant la guerre, que ne l'ont été, les ouvriers dans les fermes des colons.

Or, avec le départ de colons, ce secteur moderne se trouvait déjà en voie de décolonisation, de lui-même. L'initiative y revenant à ses ouvriers agricoles, une population considérée jusque là comme ayant été surtout au service du colonat et dont on pouvait rien attendre sur le plan de la décolonisation. Or subitement apparut une brèche à travers laquelle pouvait être entreprise la poursuite de la révolution et l'édification rapide et profonde d'une nouvelle Algérie sur la base de ce secteur. En début de l'été, l'ouvrier de la ferme coloniale devenait le principal agent de ce changement en milieu rural, en remplacement du fellah.

C'était une donnée nouvelle qui fut prise aussitôt en considération par des militants. En tant que syndicalistes, nous fûmes tout naturellement à la tête du mouvement étant plus proches de la classe ouvrière. Nous virions notre cuti sur le champs mais, plus ou moins consciemment, en tous cas sans réel état d'âme. Ce que j'exprimais en soutenant l'idée d'une "réforme agraire par les comités de gestion", dans un article ainsi intitulé. J'y déclarais que: "Pour comprendre la réforme agraire, il y a lieu de tenir compte de deux facteurs: c'est d'une part le degré de prolétarianisation de la population rurale... C'est d'autre part, le fait que dans ces mêmes régions (les plaines qui ont été colonisées) et employant cette même main d'oeuvre, des fermes d'une superficie et d'un équipement parfois très importants constituent une véritable industrie"(5). C'était en fait, une orientation au niveau de

l'action, bien avant de s'en rendre compte et d'en évaluer toutes les conséquences. On avait mis ainsi de façon systématique, de côté, l'ancienne logique idéalisant le fellah du milieu rural traditionnel au point qu'elle en faisait un exemple de révolutionnarisme. Une nouvelle logique s'imposait celle attribuant cette vertu à l'ouvrier agricole, fut-il celui du secteur moderne, qui plus est celui du colonat.

Peut-être que cette logique a été trop fortement intériorisée et systématisée par nous au point où, nous ne voyons d'avenir pour l'agriculture que par l'extension de l'autogestion, rejetant toute autre mode d'exploitation fut-il une autre forme d'économie sociale organisant des fellah entre eux? Une logique dont I. MOLINA eut raison d'en relever, une vingtaine d'années plus tard, les excès(6). D'autant qu'elle fut mise à profit par la bureaucratie qui allait s'imposer dans cet ancien domaine agricole de la colonisation, pour se le réserver. Il en a résulté pour une bonne part, le maintien du dualisme ayant opposé avant l'indépendance deux secteurs se l'agriculture, qu'on appelait pudiquement agriculture moderne et agriculture traditionnelle, le domaine riche des colons et de quelques fermes d'Algériens et celui pauvre des fellah.

Certes, on continua par la suite à parler de réforme agraire, mais celle-ci ne présenta plus la même acuité qu'auparavant. Et les projets selon lesquels elle avait été conçue jusque là, à savoir la répartition des terres de la colonisation aux fellah, devinrent subitement caducs. Ainsi de celui adopté par le FLN à la veille de l'indépendance, dont l'élaboration à laquelle j'avais participé, avait donné lieu à un grand débat sur le statut devant échoir à la terre qui fera l'objet de cette réforme, de même que sur le choix entre la ferme d'Etat et celle disposant d'une autonomie par rapport à ce dernier. La référence à un rôle central devant être attribué au fellah se maintenant surtout dans le discours officiel dans un but de propagande. Ainsi du nom de "Congrès des fellah" donné, encore en octobre 1963, à une réunion de comités de gestion, d'anciens ouvriers des colons.

Toujours est-il que, dès l'été 1962, fut assumée sur le terrain la nouvelle situation résultant de la prise en main des fermes par leurs ouvriers, en la dotant de tout le révolutionnarisme qui pouvait lui être attribué et ce d'abord en la confortant contre tout risque de retour en arrière. Il en résultait la formation immédiate, avec la participation des anciens ouvriers des colons, d'un secteur de l'économie solidaire couvrant la partie la plus importante économiquement de l'agriculture algérienne et ce d'abord par l'introduction d'une gestion de type collectif. En effet, si les ouvriers se trouvèrent en position pour la poursuite de la production, comme nous le verrons ci-dessous, ce ne fut pas sans qu'il y eut aussitôt une intervention provenant de l'extérieur de l'exploitation, à savoir celles d'organisations, voire d'individus. C'est cette intervention qui allait donner la forme de la dévolution de la ferme vacante, soit que la gestion échoira aux ouvriers eux-mêmes, soit qu'ils en seront dessaisis. Ce qui aboutissait avec la diversité de ces interventions à l'apparition de deux voire trois systèmes de gestion de ces fermes vacantes, mais constituait dans tous les cas une rupture définitive avec la gestion domaniale des colons.

2- L'action syndicale et l'introduction de l'orientation autogestionnaire a partir de l'été 1962 :

Nous évoquerons ainsi en priorité, l'aboutissement aussitôt en ce début de l'été 1962, du modèle autogestionnaire, ceci en rapport avec l'implication de syndicalistes de l'UGTA.

A- Certes, le cas le plus significatif a été celui de l'importante ferme Chiris devenu domaine Souidani Boudemaa, à proximité de Boufarik. Sa prise en main s'étant effectuée bien avant qu'elle n'intervienne dans d'autres fermes et malgré que le colon et ses représentants ne l'avaient pas encore entièrement abandonnée.

Il y eut la disponibilité dans le secteur des fermes de colons, de quelques militants syndicaux dans cette région de Boufarik et celle du Sahel, de même que dans celles de Blida, de Chlef..., mais sous une autre forme que nous évoquerons ci-dessous. Si leur nombre de ceux intervenus dans cette région de Boufarik-Sahel, ne dépassait pas sans doute la dizaine, ils étaient cependant décidés à aider les collectifs d'ouvriers agricoles à franchir le pas, en se promouvant en tant que collectifs d'autogestionnaires, favorisant ainsi l'instauration d'une économie nouvelle.

Nombre d'auteurs, dont Mostefa LACHERAF (7), ont longuement disserté sur les raisons de l'adhésion des ouvriers agricoles à l'autogestion, laquelle a été effectivement immédiate. Etant donné surtout son avènement subit, ils en arrivèrent pour la plupart jusqu'à avancer comme explication, celle de l'existence d'un destin ancestral engageant la population algérienne dans cette voie. Ceci alors qu'il s'agit bel et bien comme nous l'avons précisé plus haut de travailleurs agricoles avec une mentalité plus d'ouvriers appartenant à un secteur moderne et pour lesquels l'argument décisif de leur mobilisation en faveur de l'autogestion, a été surtout qu'ils pouvaient ainsi échapper à la soumission à un patron. Une réaction qui aurait été celle d'une personne quelque elle soit, placée dans cette situation, c'est à dire débarrassé de son précédent patron, en l'occurrence le colon. Et, concernant les ouvriers des fermes, ce n'était pas seulement vis-à-vis de ce dernier dont ils pouvaient, avant qu'il ne parte, avoir souhaité s'en débarrasser; aguerris qu'ils l'étaient par plus de sept ans d'une lutte pour une émancipation par rapport à son système, au nom certes y compris de leur identité.

De même que nous agissions en tant que syndicalistes, pour favoriser cette possible promotion ouvrière qui se trouvait être une grande occasion de faire un grand bond en avant dans le sens de cette décolonisation entamée par la lutte armée pour une émancipation de l'assujettissement colonial. Nous considérons que nous non plus, en agissant en tant que tels comme nous l'avons fait, ce n'était pas par rapport simplement à notre conditionnement par un passé aussi prestigieux et attachant qu'il pouvait l'être. L'ensemble de cet engagement qui a été le nôtre auprès des collectifs des fermes vacantes, résultait de notre solidarité avec le monde du travail, d'autant que l'exemple de ces ouvriers agricoles en imposait par leur engagement en vue d'abord de la poursuite d'une activité économique dans le pays. Ceci dans la situation de désarroi de cet été 1962, due à la prédominance de

la course pour le pouvoir et l'occupation de biens vacants à titre individuel, voir simplement dans un but spéculatif. Nous trouvions l'occasion et des raisons d'agir en fonction de nos convictions. L'espoir nous étant ainsi permis à nouveau de dépasser une situation trouble où le militantisme des années de guerre avait atteint certaines limites.

Il y avait dans la situation dans laquelle se trouvait le pays en 1962, l'objectif de la poursuite dans ces conditions de l'activité dans ces fermes abandonnées. Ce que nous avons choisi de soutenir en y organisant le collectif par lui-même et à partir de là, le fonctionnement de l'exploitation. Des assemblées générales étaient tenues au cours desquelles étaient réglées en priorité les questions de la confirmation des membres du collectif, celle des chefs de cultures, enfin jusqu'à la composition des équipes. Les militants syndicaux, dont BOUAMRA de l'Union locale de Boufarik, qui prit même l'initiative d'aider financièrement les comités, avaient entrepris de favoriser de cette façon le déroulement de ces assemblées et la prise de décisions partagées le plus possible, ceci sans qu'intervienne outre mesure l'engagement passé dans le cadre de la lutte de libération. L'objectif poursuivi étant que le collectif puisse s'assumer et assumer pleinement son autonomie d'organisation et de fonctionnement dans un esprit solidaire et ce, avant toute autre considération, étant considéré comme disposant d'une relative compétence qu'il suffisait de mettre en valeur et d'exploiter en répartissant les tâches au mieux entre ses membres. Ces objectifs étant difficilement atteints et il ne manquait pas de cas contraires comme le signale Claudine CHAULET(8).

L'autre préoccupation était qu'il puisse harmoniser ses rapports avec les autres collectifs et les institutions avec lesquels il entretient des échanges et des relations d'une manière générale. Ainsi, on attendait bien un soutien technique et financier de la part de l'Etat, mais non pas son intervention directe dans la gestion

Sinon, le syndicat ne devait joué aucun rôle dans le financement de ces collectifs, sans parler qu'il ne disposait pas de ressources à cet effet. Par contre, il soutenait les démarches pour qu'il soit reconnu et soutenu par l'administration de l'agriculture et ses établissements financiers. Ce qui ne pouvait être obtenu qu'à partir de l'adoption du Décret du 22 octobre 2002, par lequel le gouvernement finit par reconnaître les comités de gestion les « instituant dans les entreprises agricoles vacantes », alors que certaines d'entre elles fonctionnaient en tant que telles depuis plus de trois mois et même 4 comme pour le domaine Soudani Boudjemaa.

Pour répondre aux difficultés notamment sur le plan financier, fut constitué avec notre assistance et je dirai mon insistance, au centre de la région de Boufarik, une coopérative par 43 comités de gestion autour de celui de cette ferme considérée comme celle qui était la moins dépourvue(9). Ceci de manière à promouvoir entre eux, une solidarité au travers des échanges mutuels notamment en moyens de financement, en matériel, en produits..., compte tenu de leurs disponibilités respectives. Une initiative en vue non pas de supprimer le marché, mais de le moraliser, en y promouvant autant que possible une forme d'économie sociale.

On ne peut dire que nous avons envisagé l'édification de tout un système de société y compris l'organisation du politique au sommet et ce à partir du niveau du comité de gestion. Comme nous le suggérons, à cette époque, le rôle de celui-ci aussi large qu'il puisse être, c'est à dire y compris en intervenant dans l'organisation de la scolarisation, de la santé..., voir même dans l'industrialisation du pays, devait tendre à la mise en place d'une économie solidaire par excellence(10). Si je connaissais un PROUDHON, un Marcel MAUSS..., je n'avais à aucun moment eu l'idée de la promotion en Algérie, d'une autarchie, un régime politique qui puisse être édifié à partir de la base, par la promotion d'une autogestion de toute l'activité socio-politique et économique d'une société. Un terme que prononça Yvon BOURDET en décembre 1972(11), alors que moi, je le rencontrais pour la première fois en 1975. Si je l'évoque ainsi, c'est pour lui rendre, en cette année de son décès en mars dernier, un hommage pour la place qu'il a faite au débat sur l'autogestion en Algérie. Il lui avait une grande place dans la revue qu'il a dirigée, sous le nom d'Autogestion, puis d'Autogestion et Socialisme, à partir de l'EHESS, où il exerçait en qualité de directeur de recherche. Ainsi de la publication de mon article sur l'"Origine de l'autogestion en Algérie", figurant en annexe à ma présente communication(12).

Sinon, les syndicalistes, essentiellement hommes de terrain, avaient peu connaissance de l'exemple yougoslave, même s'ils agissent ainsi en faveur de l'autogestion, alors que l'idée n'était dans aucune élaboration idéologique, ni mouvement d'idées qui avaient précédé et accompagné la guerre d'indépendance. Et, ce seront ceux qui, pour récupérer le prestige que l'autogestion commençait à acquérir tant à l'étranger que dans le pays, entreprendront de la diriger littéralement comme nous l'évoquerons ci-dessous, qui donneront à ce terme, au point de le galvauder, toute une publicité.

B- Certes des conditions identiques à celles que nous évoquons ci-dessus, ont présidé à l'action syndicale menée dans les fermes vacantes à travers le pays. Cependant la préoccupation a été ailleurs, d'assurer aux travailleurs la responsabilité des fermes sans que ce soit forcément à l'échelle de celles-ci et par l'octroi d'une autonomie à leur collectifs. D'où la différence dans le mode de gestion avec celui mis en place dans la région de Boufarik, dont déjà, l'organisation des fermes du Sahel algérois se distinguait quelque peu. Ce sera plus encore le cas de celles de la région de Blida et de Chlef.

1- Une structure importante fut mise en place à cet effet par l'Union Régionale de l'UGTA de Chlef(13), avec à sa tête Abdelkader MEDJAHÉ. Là, les fermes au nombre d'une quarantaine, ne disposaient pas d'autonomie individuelle, relevant directement d'un comité placé au niveau de cette Union Régionale. L'option y était dirigiste et MEDJAHÉ ne s'en cachait pas comme nous pûmes le constater lors d'une visite dans la région de Chlef au titre de la Fédération. Il m'a expliqué que la différence avec la gestion directe par une organisation militante autre que l'UGTA résidait dans le fait que dans le cas du système qu'il avait institué, il s'agissait d'un

syndicat ouvrier donc proche des aspirations et des intérêts des travailleurs des fermes ainsi gérées.

Je dirai que ce choix l'exprimait, en militant progressiste qu'il était ayant participé à la défense de beaucoup de causes justes. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, il participe à la résistance française contre les Allemands, après s'être enfuit alors qu'il avait été fait prisonnier par eux.

2- Par la suite, à l'initiative de l'Union Régionale de Blida, des entreprises vacantes de toutes sortes, à la fois agricoles, artisanales, commerciales..., furent regroupées dans un sorte de complexe économique, sous le nom de Coopérative auquel fut donnée le nom du syndicaliste, Aissat IDIR assassiné par l'armée française pendant la guerre d'Algérie.

Un tel choix répondait surtout à la volonté de cette Union régionale de se démarquer par cet ensemble qu'elle prenait ainsi en charge, par rapport au secteur autogéré de la région de Boufarik-Sahel. D'autant que, dans le cadre de celui-ci, intervenaient des Unions locales dont celle de Boufarik de façon indépendante par rapport à la première dont elle devait relever en principe.

Cette orientation de l'Union régionale de Blida, correspondait aussi aux convictions de Safi BOUDISSA, son président, dans l'action syndicale s'était inscrite durant la guerre d'indépendance dans le cadre de ce combat national.

Toujours est-il que ces deux formes de gestion, celles de Blida et celle de Chlef, situaient, entre celle assurant une autonomie à chaque ferme telle qu'elle était promue dans la région de Boufarik-Sahel et celle appliquée par d'autres organisations que l'UGTA, tels le parti du FLN, l'armée..., lesquels centralisaient cette gestion au niveau de plusieurs fermes, voire à un niveau régional, un cas que nous évoquerons ci-dessous

Notre tentative de relancer l'ancienne Fédération des Travailleurs de la terre, était dictée essentiellement par le souci d'œuvrer pour l'essor de l'autogestion dans les fermes vacantes et d'étendre le mouvement ailleurs. Ainsi, nous préconisèrent de mettre à profit, le décret adopté le 22 octobre 1962 qui était favorable à cette action, puisque non seulement il reconnaissait l'existence de comités de gestion, mais aussi la compétence de leurs présidents en tant qu'administrateurs-gérants. Nous demandions, à l'ensemble des Unions Régionales de l'UGTA, de les mettre en application en animant la formation de comités de gestion dans les fermes vacantes de leurs régions. Enfin, il y avait la rubrique "La vie des comités de gestion", que j'avais créée et que je tenais dans le journal L'Ouvrier algérien, organe de l'UGTA. Elle était destinée justement à populariser l'idée d'autogestion et à mobiliser en faveur de son expansion. De même la publication d'articles de fond dans l'Ouvrier algérien.

A notre connaissance, plus à l'Ouest du pays, il était difficile d'introduire quelques formes nouvelles que ce soit dans la gestion de fermes des colons. Ces derniers continuant encore à contrôler, jusqu'à mars 1963, les 3/4 des terres qu'ils possédaient, alors qu'à cette date, ils gardaient en moyenne, à travers toute l'Algérie,

beaucoup moins. Par contre dans le Constantinois, comme à Annaba, il put y avoir des initiatives propres aux syndicats dans l'organisation des fermes vacantes, mais ce aurait été plus selon le modèle centralisée promue dans la région de Chlef. Toujours est-il qu'aucun auteur ne signale quelque part que ce soit, la promotion dès ce début de l'été 1962, d'une forme autogestionnaire à la façon dont elle apparue dans la région Boufarik-Sahel. La base du mouvement autogestionnaire n'a pu ainsi s'étendre largement au-delà à l'initiative des syndicats et ce sera l'une des raisons de sa faiblesse lorsqu'il devra affronter une conjoncture contraire.

3- Le processus de bureaucratisation du secteur autogéré et les décrets "marsiens" de 1963 :

Appelés parfois Décrets historiques de l'autogestion, ces textes juridiques promus en mars 1963 et dans les auteurs se gargarisaient du mot autogestion, sonnaient en fait le glas pour ce mouvement, tout en fixant des dispositions qui allaient en précipiter la fin. D'où le qualificatif de "marsien" que nous leur attribuons par référence à celui qui avait été utilisé pour dénoncer ceux qui deux ans auparavant se présentaient comme des héros de la lutte pour l'indépendance sans y avoir réellement contribuer.

En fait, différents facteurs aboutirent au dépérissement du mouvement autogestionnaire tel qu'il s'était affirmé à partir de l'été 1962.

A- Un contexte politico-ideologique contraire à l'expansion de l'autogestion :

1- Il y avait la dichotomie entre ce qu'on appela à l'époque "intérieur" et "extérieur" dont l'apparition était liée aux conditions du déroulement de guerre d'indépendance. L'extérieur s'était constitué hors du pays à la suite de l'exil la direction la lutte armée, surtout à partir de 1957, avec progressivement l'agglutinement autour d'elle de toute une population civile et militaire. Se confondait plus ou moins avec cet extérieur une grande partie de ceux qui avaient plus ou moins fui le pays depuis 1954 et même avant. Or, tout cet extérieur disposa à son retour en Algérie, après l'arrêt des combats au printemps 1962, d'une auréole par rapport à la population demeurée sur place. Ceci étant donné l'épuisement des Wilaya et le fait qu'il finit par constituer pour elle, leur seul espoir pour l'arrêt des combats et la fin de ses souffrances. D'autant qu'il avait acquis une reconnaissance au niveau international et que son prestige était répercuté en Algérie y compris par les média étrangers.

Les politiques qui s'étaient pour la plupart rattachés à cet extérieur, approuvaient la constitution de l'Etat à partir du sommet. L'adoption par les dirigeants d'un programme pour l'Algérie indépendante, à Tripoli, avant qu'ils ne se retrouvent au sein de la population et qu'au préalable, ils assurent à celle-ci la possibilité de s'exprimer, correspondant bel et bien à cette orientation.

Or, c'est une autorité issue de cet extérieur et fortement orientée ainsi, qui s'imposa face au secteur autogéré nouvellement né dans les fermes vacantes en ce

début de l'été 1962. Y collaboraient y compris des cadres qui adoptèrent un discours en principe favorable à l'autogestion, mais se trouvèrent de fait dans une position contraire.

Objectivement, l'essor du mouvement autogestionnaire constituait une réaction contre cet extérieur. Par contre, s'il ne reçut aucun appui particulier de wilaya, telle la 4 qui couvrait le centre et la région de Chlef, il put justement s'épanouir sur le territoire de celle-ci, malgré que certains ses membres aient individuellement entrepris comme ailleurs d'occuper des fermes vacantes notamment celles situées à l'écart. Plus encore, on doit aux cadres de cette wilaya, le fait que fin juin, c'est à dire bien plus tôt qu'ailleurs, soit consacrée l'occupation par son collectif ouvrier de la ferme Souidani Boudjemaa où, l'autogestion apparut en Algérie. Claudine CHAULET rapporte qu'un des travailleurs de cette ferme "a participé directement aux actions du 1^{er} Novembre (1954), avec Souidani Boudjemaa".(14)

2- Il est vrai aussi que les ouvriers agricoles des colons étaient assez déconsidérés étant perçus comme ayant participé peu sinon nullement, à la lutte pour l'indépendance. Ceux qui avaient des visées sur les fermes vacantes n'hésitaient pas à les dénoncer comme des agents des colons, voire des complices dans la répression du mouvement de libération, leur contestant le droit même de se maintenir dans les fermes vacantes. Bien qu'étant irremplaçables par une autre population algérienne, telle celle des fellah, pour la poursuite de l'exploitation de fermes aussi modernes que celles qui avaient été développées par la colonisation, leur maintien dans la ferme pouvait paraître discutable. Ce déficit de légitimité certes se trouvant balayé lorsqu'il y avait eu quelque participation directe de certains d'entre eux à la lutte de libération. Cependant, ceci créait un déséquilibre au sein du collectif, en faveur de ces membres qui le cautionnent ainsi, lesquels disposeront de ce fait, en son sein, de plus de poids et même d'avantages, du moins au début.

Sinon, ils pouvaient-ils difficilement défendre le secteur autogéré et finiront, faute de mieux, de pencher plutôt pour l'administration au fur et à mesure de la prise d'initiative par celle-ci. D'autant que plus les quelques syndicalistes engagés avec eux, cette dernière était en mesure de leur assurer tout au moins leur maintien dans les fermes, même si elle entreprit de réduire le statut que leur assurait l'autogestion naissante.

3- Enfin les principaux responsables de l'UGTA, n'ayant pas dans leur ensemble fait partie de cet extérieur, étaient quelque peu complexés à son égard. Ceci au point où, ils finirent pas entériner sans réserve le Programme de Tripoli n'en relevant pas l'option bureaucratique et qu'ils ne parvinrent pas à manifester franchement leur hostilité au nouveau discours officiel franchement centraliste. Le secteur autogéré ne disposa ainsi, d'un soutien actif que d'une frange de l'UGTA. Or, déjà, un nombre réduit de syndicalistes s'investissaient dans le secteur agricole par rapport à d'autres secteurs. D'autant que si des syndicalistes avaient payé un lourd tribut durant la guerre d'indépendance, nombreux furent parmi ceux qui étaient implantés en milieu rural ou proches de ce dernier.

Enfin, disant que d'une union régionale de l'UGTA à l'autre, l'orientation idéologique n'était pas la même, certaines n'ayant pas encore et même ne parviendront pas à prendre de recul vis-à-vis de l'idée d'une nécessaire cohésion nationale, qu'avait impliqué le combat pour l'indépendance. Ils pouvaient difficilement envisager une organisation des fermes vacantes, exclusive vis-à-vis d'un patron algérien aussi bien que par rapport au colon.

4- Enfin, les syndicalistes engagés dans la voie autogestionnaire, n'avaient pas milité jusque là dans des mouvements agissant dans ce sens et susceptibles de les aider, de leur apporter un appui quelconque. Invité en Yougoslavie, j'y avais été avec des élèves ingénieurs agronomes de l'Institut Agricole d'Algérie, c'est à dire dans un but purement d'études et d'information. De même dans mes relations avec un syndicat paysan de la CGTIL et son président, économiste rural, auteur de la thèse de la révolution fourragère, que je rencontrais à diverses reprises. Il m'invita avec un membre du bureau de notre Fédération, en Sicile à une manifestation où nous nous sommes trouvés avec des représentants d'autres syndicats de l'agriculture dont celui de la CFDT.

Le seul mouvement international présent en Algérie, fut, la IVÈME Internationale trotskyste qui entreprit d'agir à contre-courant dans le secteur agricole autogéré, à partir surtout de la fin de l'été 1962, étant représenté au niveau le plus élevé du pouvoir, en la personne de Michel RAPTIS proche de BENBELLA et qui en était le conseiller.

b- Le décrets marsiens de 1963 et la bureaucratisation de la gestion :

1- Généralement, les militants du parti du FLN, n'échappaient pas à l'orientation centralist, alors que dans la prise en main des fermes vacantes, la plus grande partie leur échut. Il s'agissait dans ce cas d'une gestion plus ou moins directe au niveau d'instances locales et régionales de ce dernier. Une organisation dominée par des responsables ayant généralement participé activement à la lutte d'indépendance et par conséquent limitant le rôle des anciens ouvriers des fermes vacantes prises ainsi en charge, si ce n'est leur nombre. Ce qui était source de tensions, ne serait-ce qu'à cause de l'incompétence technique de responsables ainsi choisis face au collectif ouvrier lequel possédait des aptitudes réelles. Le principal avantage qui en résulta pour les fermes était que le parti pouvait plus facilement mettre à leur disposition directement ou indirectement des ressources financières.

Certes, il put y avoir, après l'adoption du décret du 22 octobre 1962 et aussi le prestige acquis par les premiers comités de gestion, une réorganisation à leur exemple dans les fermes aux mains du parti, voir de l'armée. Ceci dit, sauf en de pareilles cas, on peut considérer que la gestion centralisée ainsi des fermes vacantes, préfigura plutôt celle qui allait se mettre en place progressivement surtout à partir du début de l'année 1963, à l'initiative de l'administration. De même que la gestion organisée à l'initiative de l'armée, laquelle l'a été de façon encore plus centralisée.

2- Michel RAPTIS, considérait, qu'il n'y avait « rien à perdre et tout à gagner en

expérimentant une telle politique »(15), à savoir en prenant en main le secteur autogéré comme il la fait. Ce qui était justifié par la situation de sous-développement d'un pays du Tiers-Monde, les masses devaient être alors encadrées par cette avant-garde dont il faisait partie, même si elle avait été parachutée à la tête du pays au point de se trouver dans une position organiquement antagoniste avec le mouvement autogestionnaire, lorsqu'elle entreprit de s'en occuper ainsi. De cette avant-garde, fera aussi parti le Bureau National des Biens Vacants, placé lui aussi au sommet du pouvoir et devant piloter justement le secteur autogéré.

L'idée par laquelle cette avant-garde se distingua et parviendra à l'imposer du fait du poids que lui assurait sa position au sommet de l'Etat, fut celle de l'installation à la tête du comité de gestion d'un directeur désigné et payé par l'administration. Ceci alors, que les ouvriers agricoles des fermes mis en autogestion parvenaient par leurs efforts à relever celles-ci de la situation d'abandon et de difficultés dans laquelle elles s'étaient trouvées avec leur abandon par les colons et qu'ayant fonctionné pendant plusieurs mois la forme autogestionnaire avait pour ainsi dire fait ses preuves. Certes, consulté, le professeur René DUMONT auquel j'avais fait visiter les comités de gestion de la Mitidja et de la région de Chlef(16), fin 1962, avait souligné dans son rapport, la nécessité de la nomination d'un directeur ayant de réels pouvoirs. Mais ceci non pas en tant que représentant de l'administration uniquement. Ainsi, ne peut-on suivre Serge KOULYTCHIZKY, lorsqu'il affirme que DUMONT apporta réellement, en tant qu'agronome, sa caution pour un muselage de l'autogestion(17). Il appartenait aux pouvoirs publics en concertation avec les syndicats et les représentants du secteur autogéré, de moduler les conditions de la nomination de ce chef de l'exploitation et de l'exercice d'une tutelle sur lui.

A la même époque, cette question avait fait l'objet d'un débat lors d'une réunion entre Raptis, moi-même avec la présence et le soutien de Boualem BOUROUBA Secrétaire national, représentant la centrale syndicale. Faute d'obtenir l'abandon du projet d'une représentation de la seule administration par le directeur, j'avais proposé comme solution médiane, à savoir une collaboration entre l'administration et le comité de gestion à la désignation du directeur, par son choix par une partie et sa nomination par l'autre. Ce fut un dialogue de sourds et les dits Décrets "historiques" sur l'autogestion, adoptés en Mars 1963, disposèrent que la nomination et la prise en charge du directeur de la ferme autogérée, était réservée à l'administration. BENBELLA imposa ainsi cette décision de son "avant-garde", contraire à l'esprit de l'autogestion, face au syndicat impuissant.

Ce fut par rapport au Décret du 22 octobre 2002, qui confiait au président du comité de gestion, la fonction d'administrateur-gérant, une régression pleine de conséquences. Avec une telle disposition, on pouvait aboutir au mieux à une forme de co-gestion entre l'administration représentée par le directeur -lequel sera remplacé par un chargé de gestion -et le collectif représenté par le comité de gestion. En réalité, se trouvaient ainsi placés dans un face à face, le pot de fer soutenu par l'administration et le pot de terre au mieux par le syndicat, ce qui allait aboutir à la

soumission progressive de ce dernier.

Une autre disposition de ces décrets de Mars 63, contribuait à réduire la responsabilité du comité de gestion. Il s'agit du droit qu'il pouvait détenir sur la ferme que le colon qui en était le propriétaire, lui avait pour ainsi dire abandonnée. Ceci du fait que la terre était versée au domaine de l'Etat lequel la confie aux collectifs des autogestionnaires. Aucune collectivité que l'Etat, y compris la commune, n'en avait ainsi la propriété.

En fait, avec tout ceci, c'était ouvrir la voie à la centralisation du système des fermes autogérées, par l'éviction progressive du comité de gestion par la bureaucratie montante, une évolution qui sera inévitable à partir de cette année 1963.

D'autant que le pouvoir procédait par des décisions constituant essentiellement des effets d'annonce. Ainsi de la tenue de ce congrès des fellahs lié à la décision de nationalisation et non d'une collectivisation des fermes demeurées entre les mains des colons. La dernière expression des réticences des membres des collectifs des fermes présents à ce congrès ne sera pas entendue. Il s'agissait essentiellement de l'écrasement du comité de gestion par l'administration, dont l'ONRA à travers les SAP et ses agents chargés de la gestion des affaires de la ferme. En fait, le rôle de ce congrès comme moyen de légitimation du pouvoir l'emportait sur l'intérêt d'une réelle communication avec les participants, du moins avec ceux représentant le secteur dit encore autogéré, de l'agriculture.

Conclusion :

Certes quelque ait été le sort réservé à cette autogestion, laquelle comme une fleur est apparue en Algérie l'été 1962 et y a dé péri peu de temps après, elle n'en pas moins marqué les esprits et au delà la société. Le terme de fleur lui avait été décerné par notre ami Jacques PEYREGA(18), doyen de la faculté des Sciences Economiques d'Alger, chassé de l'Université par ses collègues et ses étudiant Pieds-Noirs et d'Algérie par les autorités françaises. Un poète ne trouva pas mieux pour faire un complément à la femme, que de lui dire qu'elle était belle comme un comité de gestion. Plus impliqué dans le sort qu'il lui a réservé après son accession au pouvoir, BENBELLA par la voie de Michel RAPTIS(19), regrettera une vingtaine d'années après, qu'il ne lui ait pas reconnu tout le mérite qui lui revenait et qu'il ne lui ait pas accordé la confiance et le soutien qu'elle méritait. Ahmed MAHSAS, ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire jusqu'à 1966, une fois en exil en France, n'hésitera pas à disserter sur le succès de l'autogestion sous sa direction, alors qu'elle avait étouffée sous sa poigne(20). Lui succédant à la tête du ministère de l'Agriculture, Abdenour ALIYAHIA entreprit dans les années 1966-67 de relancer dans l'agriculture, en concertation avec la centrale UGTA, un mouvement coopératif comme palliatif, dans l'agriculture. Il exploitait l'orientation à caractère coopérativiste, laquelle s'était renforcée surtout après le 19 juin 1965, au détriment du secteur autogéré. Un secteur dont elle a contribué à réduire la portée en même temps que la dimension, par des attributions sur les terres de colons, au nom

notamment de la participation à la lutte de libération des bénéficiaires. Puis, ce fut une privatisation plus ou moins déguisée qui acheva de réduire la place de l'autogestion sur l'ex-domaine colonial, c'est à dire en Algérie, à l'état de souvenir.

Enfin, il n'en demeure pas moins que cette économie solidaire a marqué le rapport Etat-société. Ainsi, surtout de la tradition et ce quelque soit le régime politique, d'une consultation périodique de la population, en ce qui concerne les grands choix de société, autant sur le plan politique que pour ce qui est du système économique. Il s'agit de l'organisation de référendums et de la tenue périodiques d'assemblées en ce qui concerne les affaires du pays, une pratique qui se perpétue et qui est peu courante dans d'autres pays du Sud de la Méditerranée..

Mais si notre communication a permis de mieux connaître ce qu'ont été les conditions de cet essor de l'autogestion en 1962 et de ses difficultés à se perpétuer en tant que telle, ce n'en est pas là le seul but. Notre préoccupation est aussi, en plus de la reconnaissance de ce précédent d'une économie solidaire algérienne, d'en tirer quelques indications qui pourraient être utiles compte tenu de la situation que traverse aujourd'hui le pays. C'est dans cet esprit que nous avons tenu à développer autant que possible l'analyse.

Tout d'abord, il y a une analogie entre la situation des fermes abandonnées par les colons hier et celles des entreprises industrielles d'Etat aujourd'hui.

Au moment où elles étaient prises en main par les ouvriers, les fermes avaient leurs trésoreries à sec. Les colons avaient écoulé les récoltes qui étaient prêtes. Le matériel n'a pas toujours été laissé disponible et en bon état et sans avoir été même saboté, comme ce fut le cas parfois. Les fermes vacantes se trouvaient pour ainsi dire en situation de déficit et la production pouvait être difficilement poursuivie. Rien ou presque, de ce qui était indispensable à cet effet, ne pouvait être assuré, à commencer par les salaires et les fournitures les plus indispensables pour la poursuite de cette production.

Deux conditions ont permis de faire face à cette situation :

- 1- Ce fut d'une part l'engagement des ouvriers. Les raisons en étaient que le colon parti, ils pouvaient se maintenir dans la ferme, sans qu'ils aient à accepter quelque nouvelle soumission à un patron.
- 2- L'autre a été l'intervention de militants qui les ont soutenus et encadrés. Ainsi de l'action syndicale, telle qu'elle s'est manifestée dans la région de Boufarik-Sahel, ayant pour objet justement de renforcer cette poursuite de l'exploitation par le collectif ouvrier devenu celui d'autogestionnaires.

On pourrait penser qu'aujourd'hui, le personnel de l'entreprise d'Etat, d'une part assuré par ce dernier de la dévolution en sa faveur du capital de celle-ci, d'autre part conscientisé par une action conséquente à la base, de type syndical, aboutirait à la promotion d'une gestion collective qui plus est solidaire. Une issue favorable à la sortie de la crise actuelle de l'entreprise d'Etat, le collectif ouvrier en place se mobilisant dans de telles conditions pour assumer ses responsabilités dans ce sens en tant que producteur au plein sens du terme.

Notes :

- 1- Amar OUZEGANE, *Le Meilleur combat*, Julliard, Paris, 1962, p. 83 et ss.
Ayant rejoint l'enseignement agronomique, à partir de septembre 1962, pour assurer la direction de l'Institut Agricole d'Algérie d'El-Harrach devenu par la suite Institut National Agronomique. J'y avais occupé auparavant les fonctions d'assistant de recherche, puis d'enseignant en socio-économie rurale.
- 2- Divisions territoriales de l'Algérie dans le cadre de la lutte de libération.
- 3- "Auto-gestion agricole en Algérie", *Institutions et développement agricole du Maghreb, Tiers-Monde Etudes*, IEDES-PUF, Paris, 1975, p.15.
- 4- Un membre d'un comité de gestion s'étant plaint à moi du fait qu'une récolte était entrain de se détériorer sur pied et qu'il ne recevait aucune instruction. Je l'encourageais à prendre l'initiative de récolter. Quelques temps après j'appris qu'ayant suivi mon conseil, il eut des ennuis avec l'ONRA qui venait de prendre en main le secteur
- 5- L'Ouvrier algérien, n°8, décembre 1962.
- 6- I. MOLINA, "La Première Réforme agraire et ses effets", *Les Politiques agraires en Algérie*, Ouvrage Collectif, CREA, Alger, non daté, p. 385 et ss.
- 7- *L'Algérien, Nation et Société*, Maspéro, 1965.
- 8- La Mitidja autogérée
- 9- Voir le journal L'Ouvrier algérien du 17 octobre 1962.
- 10- "La Réforme agraire par les comités de gestion", L'Ouvrier algérien, O. c.
- 11- A Dubrovnik à la première Conférence internationale sur l'autogestion et la participation. *Volume 2 de la Conférence* édité à Zagreb.
- 12- *Autogestion et Socialisme*, n° 30-31 de Mars-juin 1975, pp. 114 à 130.
- 13- Une organisation que reconnaît malgré tout Gérard DUPRAT, dans son ouvrage, *Révolution et autogestion rurale en Algérie*, Paris, Armand Colin, 1973. p.29. Ceci alors qu'il avait eu tendance à minimiser le rôle de l'UGTA dans l'Algérois, comme nous lui reprochions dans notre article cité ci-dessus.
- 14- La Mitidja autogérée, SNED, Alger, 1971, p. 51.
- 15- "Sur l'autogestion...", *Entretiens avec BEN BELLA*, *autogestions* n°7, automne 1981, p.338.
- 16- L'ayant connu en 1958, à l'Institut du Développement Economique et Social (IEDES) à Paris, où j'avais assisté à certaines de ses conférences, j'avais sous le titre "Révolution dans les Campagnes Algériennes", publié un grand article au moment de son arrivée en Algérie. J'y présentais l'évolution de la situation dans le domaine des colons depuis le début de l'été et les objectifs que nous y poursuivons. Ceci, dans le souci de le mettre dans l'ambiance. In L'Ouvrier Algérien, n° 9 du 15-1-1963.
- 17- *L'Autogestion, l'Homme et l'Etat*, Thèse d'Etat éditée par l'EPHE-Paris et Mouton- La Haye, 1978, p. 71.
- 18- Sur l'autogestion..., O. c., p. 337. Benbella me rendit visite à l'improviste à l'Institut Agricole, début 1963, à la veille du changement du ministre de l'Agriculture. Peut-être a-t-il considéré que je n'étais pas ministrable?

19- "Sur l'autogestion...", Entretiens avec BEN BELLA, o.c.

20- *L'Autogestion en Algérie*. Editions Anthropos, Paris, 1975. Il avait ainsi achevé la domestication des comités de gestion, au point de les livrer à son départ, en 1966, pieds et poings liés à l'administration de président Boumediène. Le principal reproche qu'il me fit de vive voix, une fois qu'il obtint en 1964, la tutelle de l'Institut Agricole, qui relevait jusque là de l'Education Nationale, était d'envoyer les étudiants dans les fermes autogérées comme espions et de ne pas lui remettre leurs rapports de stages. Ceci alors que je ne pouvais que les tenir à la disposition de ses services dans les Départements concernés de l'Institut, bien que craignant que déjà de ce fait leurs auteurs n'aient tendance à s'autocensurer. Je finis par être relevé y compris de mes fonctions dans le département de Socio-économie rurale, pour "activités non conformes à la vocation arabo-islamique du socialisme algérien".

Annexes :

Nourredine ABDI, "Origine de l'Autogestion en Algérie", *Autogestion et Socialisme*, n°30-31 de Mars-juin 1975, pp. 114 à 130.

Décret du 22 octobre 1962 instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes.